

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **7 novembre 2023** à 18h30 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

- Siège #1 - Madame Johanie Cliche
- Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
- Siège #3 - Madame Colette Brulotte
- Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
- Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
- Siège #6 - Monsieur André Boutin

Les membres présents forment le quorum. Madame Mélissa Beaudoin, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 18h30.

2023-11-241

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Colette Brulotte

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Conditions de travail des employés
- 4 - VARIA
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-11-242

3.1 - Conditions de travail des employés

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau

D'OCTROYER les conditions établies dans le tableau résumant les demandes des employés pour l'année financière 2024 selon les critères adoptés par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-11-243

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ariel Bilodeau
QUE la séance soit levée à 18h48

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Mélicca Beaudoin
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse